

Les beffrois flamands (Belgique)

No 943

Identification

<i>Bien proposé</i>	Les beffrois flamands
<i>Lieu</i>	Flandre
<i>État Partie</i>	Belgique
<i>Date</i>	1er juillet 1998

Justification émanant de l'État Partie

Les beffrois sont - avec la halle - d'éminents et premiers représentants de l'architecture civile et publique. L'évolution de la forme de « donjon seigneurial » à celle de « donjon communal » est à ce niveau significative. Les beffrois d'église témoignent par ailleurs, dans certaines régions comme le Brabant historique, des relations, au sein de la commune, entre le pouvoir civil et religieux. De par la variété au sein de leur typologie « fonctionnelle » et l'évolution relative de leurs formes, les beffrois – et complexes dont ils font le plus souvent partie – représentent donc un élément capital de l'architecture civile à partir du XIII^e siècle.

Critère ii

Les beffrois flamands font partie d'un groupe de constructions uniques témoignant de l'origine et de l'évolution de l'autonomie communale qui a marqué l'histoire de la Flandre à partir du Moyen Age. Ces beffrois incarnent, de manière unique, une volonté d'émancipation résultant en une démocratie locale significative dans l'histoire de l'humanité. Leur évolution est révélatrice en soi puisque intimement liée aux aléas de l'histoire d'une région au cœur de l'Europe.

Critère iv

[**Note** Ce texte est une version abrégée du texte qui figure dans le dossier de proposition d'inscription.]

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, le bien proposé est un *ensemble*.

Histoire et Description

Histoire

Le terme beffroi est assez peu défini à l'origine. Désignant au départ les tours de bois mobiles utilisées durant les sièges, le terme s'applique dans le

Dictionnaire raisonné de l'architecture française de Viollet-le-Duc, aux tours de guet en bois des premières palissades entourant les portus ou centres pré-urbains. Il s'appliquera parfois à toute forme de tours mais plus précisément celle abritant les cloches ou à la limite seulement du clocher.

Palissades, cloches et droit de cloche sont étroitement associés au développement de la vie urbaine qui s'opéra dans nos régions après les raids normands du IX^e siècle. La situation géographique favorable au cœur de l'Europe, le rétablissement ou développement de grands axes tels que celui de Bruges - Cologne et l'amélioration des voies navigables à échelle régionale et internationale, en firent un lieu propice aux contacts et échanges commerciaux et culturels. Les marchands ambulants, réapparurent, commencèrent peut-être à s'organiser et à fixer leurs entrepôts à proximité des *castra* des seigneurs féodaux. Ces noyaux pré-urbains, souvent établis le long des vallées fluviales, sont à l'origine des villes telles que Tournai et Gand, le long de l'Escaut. La jonction de routes et de voies navigables fut particulièrement favorable à l'organisation de marchés d'abord temporaires, et plus tard de foires permanentes incitant les marchands à s'installer sur place. Par ailleurs, l'industrie drapière semble s'être développée dès le XI^e siècle, dans de petits centres tels que Lille, Ypres, Bruges, Gand, etc. Commerce et industrie drapière devinrent les facteurs de développement essentiels du noyau pré-urbain qui commença à s'affirmer comme entité organisée, via les associations professionnelles - guildes, corporations - et à se délimiter par des remparts/palissades, avec "beffrois", destinés à assurer la sécurité contre les pillards. Les remparts seront souvent construits "en dur" au XII^e siècle et étendus par la suite.

Ce développement se fit sous la protection, dûment rétribuée des *castra*, dont l'importance et le rôle diminuèrent progressivement, jusqu'à la récupération, dans certains cas, des châteaux abandonnés, par les "bourgeois" du lieu, comme à Gand et Anvers. Une telle évolution montre les conflits irrémédiables qui opposèrent châtellains et "bourgeois" désireux de s'organiser en "commune" avec une administration propre. Les comtes de Flandre successifs favorisèrent les bourgeois à partir du XI^e siècle, ce qui donna lieu, d'Arras à Bruges, à l'éclosion au cours du XII^e siècle de villes florissantes qui réclamèrent des preuves écrites de leurs droits et privilèges, sous forme de "chartes". Ces chartes, délivrées à partir du XII^e siècle, sont extrêmement diverses et fragmentaires et d'ordre pratique, confirmant souvent peu à peu et légalement un état de fait.

La commune était en fait constituée par l'ensemble des bourgeois, vivant dans la ville et ayant prêté serment de fidélité. A sa tête, se trouvaient les magistrats élus, les échevins, *scabini* aux fonctions administratives, et le "mayeur", sans pouvoirs spéciaux ; le premier des échevins occupait une place importante puisqu'il présidait le tribunal et les réunions administratives, gardait les sceaux de la ville, les clés des portes et commandait la milice communale qui devait le "ban" au suzerain. En tant que "seigneur féodal", la commune avait d'autres obligations envers le seigneur, telle que le paiement d'aides pour les quatre cas suivants :

- départ pour la croisade ;
- chevalerie du fils aîné ;
- dote de la fille aînée ;
- rançon du seigneur prisonnier.

Le seigneur, en contrepartie, jurait de protéger la commune et de respecter ses droits.

Nombre de beffrois actuels ont été précédés par une construction en bois, le plus souvent disparue lors d'un incendie et seulement connue par les archives qui ne les décrivent pas. Le beffroi à destination multifonctionnelle fut rapidement construit en dur pour éviter qu'il fût à nouveau incendié. Son volume s'imposa comme élément isolé, central ou latéral des halles - ou marchés couverts - elles aussi rapidement construites en pierre.

Description

Le type des premiers beffrois XIII^e - début XIV^e siècles s'apparente à celui des donjons seigneuriaux dont il emprunte la forme carrée et massive, l'élévation à baies parcimonieuses et l'étagement de niveaux voûtés ou destinés à l'être. La souche se termine par le chemin de ronde bordé d'un parapet entre échauguettes ; la flèche centrale présente une toiture ardoisée à campanile et amortissement de formes variables. Les épis des tourelles d'angle et du sommet sont garnis d'animaux ou de personnages symboliques protégeant la commune.

Le beffroi d'Ypres du XIII^e siècle représente bien ce type, encore qu'il soit intégré dans le complexe de la halle, comprenant plus tard l'Hôtel de ville, dont la construction dura jusqu'au XVII^e. La majorité des exemples s'échelonne sur les XIV^e-XV^e et XVI^e-XVII^e siècles illustrant de la sorte le passage de la transition romano-gothique au gothique plus tardif, qui se mêle par la suite aux formes Renaissance et baroques.

Le type du beffroi de Gand du XIV^e, offre un type transitoire sur le plan rectangulaire, et développe déjà un volume plus élancé.

Les beffrois abandonneront aux XIV^e-XV^e siècles leurs allures de donjon pour adopter davantage celles de tours à surface plus réduite et souche élancée, tels que ceux de Termonde, Lierre et Alost. L'insertion par la suite, au-dessus de la souche, d'un volume plus petit et de forme différente, servant de soubassement au campanile, contribuera à conférer à l'ensemble la monumentalité désirée, de plus la toiture même adoptera des formes bulbeuses parfois étirées, comme à Furnes (XVII^e). Comme déjà indiqué, ces couronnements furent sujets à des réparations et même à des transformations multiples auxquelles s'applique dès lors une autre chronologie que celle de la souche qui reste l'élément constant.

Lorsque les halles et beffrois devinrent insuffisants pour héberger les lieux de réunions échevinales, s'imposa alors un nouveau type, celui de l'Hôtel de ville, clairement conçu en fonction de l'organisation

administrative et assumant à partir du XV^e et XVI^e siècle un rôle représentatif évident, obtenu par l'intégration du beffroi symbolique comme Bruxelles et Audenarde par exemple.

Dans l'Hôtel de ville d'Anvers de 1564, exemple par excellence de la transposition des principes de la Renaissance, le risalithe central avec superposition de registres dégressifs flanqués d'obélisques et volutes et amortis d'un fronton, reprend en fait le thème du beffroi central.

Le XX^e siècle sera confronté aux problèmes de la reconstruction après les deux guerres mondiales. La reconstruction du beffroi et de la halle d'Ypres après la Première Guerre mondiale, déchaîna les polémiques au niveau international et se termina par une reconstruction à l'identique basée sur les relevés précédant la restauration en cour au moment de la guerre. Le même type de reconstruction "archéologique" fut appliqué à Nieuport. Dans cette même période de l'entre-deux guerres se construisent de nouveaux Hôtels de ville à beffroi, présentant des variations sur les principes du régionalisme à Dixmude et Eeklo, mêlés à des formes modernistes à Roulers. Ils présentent dans les trois cas une valeur symbolique évidente et nuancée selon l'endroit : le beffroi de Roeselare étant destiné à célébrer la renaissance de la ville après les destructions de 1914-1918, et à renouer avec la tradition du beffroi disparu au XVIII^e siècle. A Eeklo, qui n'avait jusque là qu'un beffroi d'église, l'extension nécessaire de l'Hôtel de ville servit de point de départ à la construction d'un beffroi destiné en même temps à la commémoration des morts pour la patrie. La reconstruction après la Seconde Guerre mondiale, suscita à Ostende un déplacement de la fonction d'Hôtel de ville sinistré, avec beffroi, vers la périphérie. Au centre même, le "Palais des Fêtes" fut construit sur la même parcelle, reprenant à l'angle le thème du beffroi dont le profil sobre et extrêmement stylisé s'associe encore à l'image traditionnelle.

Les exemples de beffrois conservés présentent une typologie variée avec deux catégories de base, à savoir :

1. les beffrois (de halles) civils ;
2. les beffrois d'églises.

Les beffrois des vingt-quatre villes suivantes sont proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial :

Aalst (Alost)
 Antwerpen (Anvers)
 Brugge (Bruges)
 Dendermonde (Termonde)
 Dijksmuide (Dixmude)
 Eeklo
 Gent (Gand)
 Herentals
 Ieper (Ypres)
 Kortrijk (Courtrai)
 Lier (Lierre)
 Leuven (Louvain)
 Lo-Reninge

Mechelen (Malines)
Menen (Menin)
Nieuwpoort (Nieuport)
Oudenaarde (Audenaarde)
Roeselare (Rosiers)
Sint-Truiden (Saint-Trond)
Tielt
Tienen (Tirlemont)
Tongeren (Tongres)
Veurne (Furnes)
Zoutleeuw (Léau)

Gestion et Protection

Statut juridique

Les beffrois de halle et d'église, font partie d'un complexe ou édifice qui est protégé comme monument historique dans son intégralité et est de plus parfois compris dans un site urbain protégé, ce qui renforce le rôle de la division des Monuments et Sites.

Les arrêtés de protection légale comme monument datent tous de la première période d'application de la première loi sur la Conservation des Monuments et Sites de 1931, ce qui prouve que les beffrois répondaient aux critères imposés, tant pour leurs valeurs artistique qu'historique et archéologique.

Les arrêtés de protection s'appliquent à la totalité des édifices et complexes, sauf à Menin où un arrêté supplémentaire a protégé, environ un an plus tard, l'Hôtel de ville accolé au beffroi.

Les arrêtés de protection s'appliquent à des halles avec beffrois sinistrées, à peine reconstruites comme à Nieuport ou en cours de reconstruction comme à Leper, ce qui confirme la valeur attribuée à une telle opération.

Les protections du site urbain environnant, rendues possibles suite au décret du 3 mars 1976, restent exceptionnelles et couvrent des superficies variables allant de la place du marché, comme à Malines (1985) ou Termonde (1996), au centre historique de Lo ou de Furnes (1995).

Le site entourant le complexe du beffroi de Gand comprend une concentration de monuments protégés individuellement par arrêtés successifs.

Sans les mentionner explicitement, les biens mobiliers, immeubles par destination sont compris dans la protection ; au niveau des beffrois, il s'agit en particulier de leurs éléments déterminants tels que l'horloge, les cloches, et les carillons.

Des dossiers de protection sont à l'étude pour Dixmude et Roulers, appartenant au "jeune patrimoine". Ces protections ont été différées jusqu'à nos jours parce que l'inventaire global du patrimoine architectural, servant de base pour toute comparaison et évaluation, n'était pas encore commencé dans la région.

Il convient de souligner que les deux édifices publics, qui ne sont pas menacés, sont compris, dans le plan de

secteur, dans la délimitation de la zone d'habitat ayant une valeur culturelle, historique et/ou esthétique, ou zone C.H.E. - ce qui leur assure une forme de protection. Ils sont de plus situés à proximité d'un ou de plusieurs monuments protégés.

Pour Roeselare, l'inventaire commencé en novembre 1997, permet d'ores et déjà de cerner l'importance et l'impact du "nouvel Hôtel de ville avec beffroi" dans l'environnement immédiat qu'est la Grand Place ; Le dossier de protection se constitue maintenant à partir des constatations et recherches de l'équipe qui proposera une protection du site urbain et de l'hôtel de ville comme monument spécifique de cet ensemble de la Grand Place.

Pour Dixmude, une demande de protection introduite par l'Administration communale est demeurée sans suite, en partie parce que le problème ne semblait pas urgent, le beffroi et l'hôtel de ville n'étant d'aucune part menacés. Dans le contexte de la proposition d'inscription, comme élément du "phénomène beffrois flamands", il est évident que ce dossier est traité de manière prioritaire.

Gestion

Au niveau de la communauté flamande, la division des Monuments et Sites et les cellules *ad hoc*, sont impliquées dans la gestion générale puisque les beffrois et leurs complexes sont des monuments protégés ; elles interviennent comme indiqué dans les questions d'entretien, de conservation/restauration au moment de la préparation des dossiers, de l'exécution des travaux et de l'examen des rapports annuels imposés par la suite.

La division des Monuments et Sites s'occupe du financement des travaux d'entretien et de restauration et doit veiller à proposer en temps voulu les sommes nécessaires à inscrire au budget annuel du ministre responsable.

Au niveau local, l'Administration communale, représentée par son collège de bourgmestre et échevins et, nommément par le bourgmestre et le secrétaire communal est responsable de la gestion. Selon les cas, cette administration confie la gestion quotidienne à un ou plusieurs de ses services, selon la destination actuelle du beffroi.

Les plus souvent concernés sont les services de la Culture pour la gestion "fonctionnelle" et les services Techniques pour le contrôle "physique" du bâtiment et son entretien "quotidien". Dans les villes dotées d'un propre service des monuments, comme à Anvers, Bruges, Gand et Malines, il va de soi que ceux-ci sont associés à la gestion et qu'ils travaillent en étroite collaboration avec les cellules ad hoc de la division Monuments et Sites, pour la préparation et le suivi des différents dossiers.

Conservation et Authenticité

Historique de la conservation

Les beffrois flamands sont à la fois des édifices communaux et des symboles. A ce titre ils ont été

l'objet d'un entretien constant. Leur édification s'est souvent réalisée en plusieurs phases, mais ils ont toujours été maintenus en état dans leur globalité. Certains touchés par la guerre ont été reconstruits généralement à l'identique. Tous sont protégés au titre des monuments historiques soit en tant que monument seul ou associé à un édifice, voire à une place ou un site urbain.

Authenticité

Compte tenu du nombre des édifices considérés (24), il serait fastidieux, voire impossible d'analyser ici leur degré d'authenticité matérielle. On pourrait soutenir que l'authenticité de ces monuments ne peut se mesurer en termes matériels mais plutôt en considérant leur valeur symbolique et la permanence de leur existence. Les plus anciens sont connus dès le XIII^e siècle et l'on en a construit jusqu'au XX^e siècle.

La plupart de ces beffrois ont été construits en plusieurs campagnes qui dans certains cas témoignent des aléas économiques de la cité à travers l'histoire. La guerre, en particulier celle de 1914-18, en a détruit plusieurs qui ont été reconstruits généralement à l'identique ce qui démontre leur valeur de représentation de la permanence communale. Pas plus que l'on ne conteste l'authenticité du centre de Varsovie totalement reconstitué après la dernière guerre, on ne peut contester l'authenticité des halles et du beffroi d'Ypres.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS s'est rendue en Flandre en mars 1999.

Caractéristiques

Il n'y a aucun doute sur le caractère tout à fait particulier des beffrois flamands. La localisation des ces œuvres dans l'ancien comté de Flandre est un phénomène propre à cette région. Les limites de ce comté débordent aujourd'hui sur les Pays-Bas, la France et la province belge de Wallonie. Dans ces différentes régions se trouvent également des beffrois, il s'agit donc bien d'une tradition propre à la Flandre.

Analyse comparative

Les beffrois constituent un ensemble qui ne peut être comparé qu'à lui-même. Tout au plus peut-on parler des éléments qu'il a pu inspirer. Dans le passé, les échanges entre cités hanséatiques n'étaient pas seulement commerciaux, les villes de Flandre ont inspiré des réalisations de beffrois en Pologne. Plus près de nous, la construction de la "Tour Perret" à Amiens au lendemain de la dernière guerre ou la tour de l'Hôtel de ville du Havre du même architecte sont directement inspirées des beffrois flamands même si leur vocation campanaire n'a pas été reprise.

Observations de l'ICOMOS

Si l'ICOMOS n'émet aucune réserve quant à la valeur des beffrois flamands, il est cependant conscient qu'ils représentent un phénomène caractéristique de l'ancien comté de Flandre et non pas simplement des provinces belges modernes de Flandre-Occidentale et de Flandre-Orientale. Comme ceci a déjà été souligné, on trouve de beaux exemples dans la province belge wallonne.

Brève description

Cette proposition d'inscription consiste en une série de vingt-quatre beffrois d'origine médiévale qui dépendent généralement de l'hôtel de ville et plus rarement d'une église. Ces édifices sont toujours situés en milieu urbain.

Recommandation

Cette proposition d'inscription a été *renvoyée* à l'Etat partie en lui demandant d'étendre la proposition d'inscription pour inclure des exemples importants de beffrois de la région belge wallonne. Au moment où cette évaluation est préparée pour l'impression, l'Etat partie n'a fourni aucune information complémentaire.

ICOMOS, septembre 1999